



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 19 janvier 2026

LUTTE CONTRE L'USAGE DÉTOURNÉ DU PROTOXYDE D'AZOTE : UNE MESURE DE FERMETÉ POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Afin de lutter contre l'usage détourné du protoxyde d'azote (N_2O), responsable de nombreux accidents et de troubles à l'ordre public, la préfecture de l'Ardèche prolonge l'arrêté interdisant sa consommation et son transport dans l'espace public.

Cette interdiction sera en vigueur du mardi 20 janvier au dimanche 31 mai 2026 sur l'ensemble du département.

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le protoxyde d'azote, souvent détourné pour un usage récréatif, représente un danger réel :

- Risques sanitaires graves : asphyxie, perte de connaissance, brûlures, risque de chute et désorientation.
- Troubles à l'ordre public : comportements dangereux pour les consommateurs eux-mêmes comme pour les tiers ayant déjà provoqués des morts

Le préfet de l'Ardèche appelle chacun à la responsabilité afin de préserver la santé des plus jeunes, la sécurité de tous et la qualité de vie dans l'espace public.



Contact presse

Tél : 04 75 66 50 07 - 04 75 66 50 14
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas Cedex

www.ardeche.gouv.fr

@Prefet07